

STAMMOPUR AG

Date d'impression: 24.02.2010

No.: 83001

Page 1 de 3

1. Identification de la substance/préparation et de la société/l'entreprise**Identification de la substance ou de la préparation**

STAMMOPUR AG

Utilisation de la substance/préparation

Détergent. Elimination du plâtre et alginate, prêt a l'usage.

*Réservé aux utilisateurs professionnels.

Identification de la société productrice

Société :	DR.H.STAMM GmbH	Service responsable :	
Rue :	Heinrichstr. 3-4	Téléphone :	+49-(0)30-768 80-258
Lieu :	D-12207 Berlin	e-mail :	sdb@dr-stamm.de
Téléphone :	+49-(0)30-768 80-280	Numéro de téléphone d'appel d'urgence :	+49-(0)30-768 80-280
Internet :	www.dr-stamm.de		

Information supplémentaire

24-hours-emergency: Giftnotruf Berlin: +49-(0)30-30686790 (german, english)

2. Identification des dangers**Classification**

Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse au sens de la Directive 1999/45/CE.

3. Composition/informations sur les composants**Caractérisation chimique (Mélange)****Composants dangereux**

N° CE	N° CAS	Substance	Quantité	Classification
213-791-2	7732-18-5	Eau	60-80 %	
200-573-9	64-02-8	Ethylenediaminetétraacétate de tétrasodium	<25,0 %	Xn R22-36
201-069-1	5949-29-1	Acide citrique	<6,0 %	Xi R36
207-838-8	497-19-8	carbonate de sodium	<3,0 %	Xi R36
309-206-8	100085-64-1	Tensioactifs amphotères, Betaine	<0,1 %	Xi R36/38

Le texte intégral des phrases R mentionnées figure au point 16.

4. Premiers secours**Indications générales**

Changer les vêtements imprégnés.

Après inhalation

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec Eau et savon.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas provoquer de vomissement. Consulter un médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie**Moyen d'extinction approprié**

Eau. Mousse. Eau pulvérisée.

Risque particulier résultant de l'exposition à la substance/préparation en tant que telle, aux produits de la combustion, aux gaz produits

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxydes nitriques (NOx). Dioxyde de carbone (CO2).

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

Vêtement de protection.

Information supplémentaire

Le matériau n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**Les précautions individuelles**

Utiliser un équipement de protection individuel

STAMMOPUR AG

Date d'impression: 24.02.2010

No.: 83001

Page 2 de 3

Les précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Les méthodes de nettoyageAbsorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).
Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.**7. Manipulation et stockage****Manipulation****Consignes pour une manipulation sans danger**

Ne nécessite aucune mesure technique de prévention spéciale.

Préventions des incendies et explosion

Le produit n'est pas: Comburant. Inflammable. explosif.

Stockage**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Stocker uniquement dans les récipients d'origine. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Classe de stockage (VCI) : LGK 12

8. Contrôle de l'exposition/Protection individuelle**Valeurs limites d'exposition****Conseils supplémentaires**

Ne contient aucune substance en concentrations dépassant les limites fixées pour les postes de travail.

Contrôles de l'exposition**Contrôle de l'exposition professionnelle**

Cf. chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

Mesures d'hygiène

Au poste de travail, ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ni priser. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Protection respiratoire

Protection respiratoire non nécessaire.

Protection des mains

Matériau approprié: PE (polyéthylène). NR (Caoutchouc naturel, Latex naturel). CR (polychloroprènes, Caoutchouc chloroprène). NBR (Caoutchouc nitrile). Caoutchouc butyle. FKM (Caoutchouc fluoré).

Protection des yeux

Lunettes à monture.

Protection de la peau

Protection corporelle: non indispensable.

9. Propriétés physiques et chimiques**Informations générales**L'état physique : liquide
Couleur : limpide jaune
Odeur : caractéristique**Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement**pH-Valeur (à 20 °C) : 8,0
Testé selon la méthode DGF H-III 1**Modification d'état**Point/intervalle de fusion : -18 °C
Point d'ébullition : >100 °C
Point d'éclair : ---**Dangers d'explosion**

non explosif.

Propriétés comburantes

non comburant.

Densité (à 20 °C) : 1,20 g/cm³ DIN 12791

Hydrosolubilité : miscible.

10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter

Matières à éviter

Produits de décomposition dangereux

11. Informations toxicologiques**Effets corrosifs et irritants**

Effet irritant sur l'oeil: légèrement irritant.

Effets sensibilisants

non sensibilisant.

12. Informations écologiques**Écotoxicité**

En cas d'un déversement conforme en faibles concentrations dans des stations d'épuration biologique adéquates, des perturbations de la dégradabilité des boues activées sont peu probables.

Persistance et dégradabilité

Les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

13. Considérations relatives à l'élimination**Élimination**

L'attribution d'un code déchet/d'une désignation déchet doit être effectuée conformément aux spécificités des secteurs et process du catalogue CED.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.

14. Informations relatives au transport**Information supplémentaire**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

15. Informations relatives à la réglementation**Étiquetage****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Selon la directive 1999/45/CE ou l'annexe VI de la directive 67/548/CEE, la préparation ne nécessite pas un étiquetage.

Informations réglementaires UE

1999/13/CE (COV) : Valeur COV (dans g/l): 0

Prescriptions nationales**16. Autres informations****Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3**

22 Nocif en cas d'ingestion.
36 Irritant pour les yeux.
36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

Information supplémentaire

Indications de stage professionnel: Observer le mode d'emploi sur l'étiquette.

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Modifications

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)